

CHARTE DE QUALITÉ

Critères d'éligibilité

- **Posséder une dimension rurale**
- **Maximum à 2 000 habitants**
- **Au moins deux périmètres de protection attachés à un monument historique ou un site, classé ou inscrit.**
- **Offrir un patrimoine** dont la qualité et la valeur sont appréciés à partir des critères suivants :
 - a. Qualité urbanistique**
 - Qualité des abords du village
 - Dimension de la masse construite
 - Homogénéité de la masse construite
 - Diversité des cheminements
 - b. Qualité architecturale**
 - Harmonie et homogénéité des volumes construits
 - Harmonie et homogénéité des matériaux de façades et toitures
 - Harmonie et homogénéité des ouvertures
 - Harmonie et homogénéité des couleurs des façades et toitures
 - Présence d'éléments de décor symboliques.
- **Manifester, au travers de réalisations concrètes, une volonté et une politique en matière de mise en valeur, développement, promotion et animation de son patrimoine.**

L'existence de cette volonté est mesurée à partir des critères d'appréciation suivants :

a. Mise en valeur

- Existence d'un document d'urbanisme
- Maîtrise permanente ou temporaire de la circulation automobile
- Organisation du stationnement des véhicules
- Traitement esthétique des lignes aériennes électriques et téléphoniques
- Existence d'un nuancier de couleurs
- Traitement de l'éclairage public
- Illumination
- Végétalisation et fleurissement
- Traitement de la publicité et des enseignes
- Traitement des espaces publics
- Rénovation des façades

b. Développement

- Connaissance de la fréquentation touristique
- Présence d'une offre d'hébergement et de loisirs
- Existence d'artisans d'art ou vices
- Existence de commerces
- Participation à des structures intercommunales

c. Promotion

- Existence d'un point d'accueil-information du public
- Organisation de visites guidées
- Édition de documents promotionnels
- Mise en place d'une signalisation directionnelle et informative

d. Animation

- Existence de lieux festifs aménagés couverts ou en plein air
- Organisation d'événements originaux et de qualité
- Organisation de manifestations permanentes ou temporaires.

